

**Lorena Elena NEDELCU\***

## **LE RÔLE DE L'ÉDUCATION INTERCULTURELLE. ÉTUDES DE CAS: LA SUISSE ET LA ROUMANIE**

### **Résumé**

*Les sociétés contemporaines sont des sociétés complexes et le rôle de l'éducation évolue sous l'effet des changements sociaux. Des idées qui étaient auparavant naturelles – notamment celle de l'État-nation doté d'une langue et d'une culture uniques communes à tous les citoyens – ne semblent plus correspondre à la réalité. Le rôle de l'éducation dans la vie des individus et dans l'évolution des sociétés a changé et continuera probablement à le faire. Au moment où le multiculturalisme et le plurilinguisme des individus sont devenus des réalités ordinaires, l'éducation interculturelle est devenue elle-aussi nécessaire.*

**Mots clés:** éducation interculturelle, communication, assimilation, intégration, multiculturalisme

### **Introduction**

Dans les études des interférences culturelles, le projet se propose d'analyser une thématique essentielle de l'interculturalité, plus précisément, l'éducation interculturelle, liée à la compréhension de l'identité personnelle et nationale dans la rencontre avec l'Autre, rencontre qui finit par intégration ou exclusion sociale. Le mythe des sociétés uniformes du point de vue culturel est de plus en plus oublié, tout en saisissant que la diversité culturelle a été et reste une caractéristique essentielle des sociétés européennes, qu'elles soient occidentales ou orientales. L'idée d'une homogénéité culturelle de l'époque de la construction des nations européennes modernes disparaît devant la conscience de la coexistence de divers groupes ethniques et cultures à l'intérieur d'un même Etat, et voilà la nécessité d'instituer le dialogue

---

\* Expert A1, Institutul Cultural Român.

interculturel, en tant qu'instrument principal de la cohabitation en paix. Pour cela il faut tourner vers l'enseignement, où les identités et les valeurs primaires se forment.

### **Cadre théorique**

L'école a le rôle très important de consolider les bases d'une coexistence harmonieuse entre les différentes communautés culturelles sans affecter négativement la formation et le développement de l'identité de l'enfant comme membre d'un certain groupe culturel. La connaissance réciproque des différentes caractéristiques culturelles est un élément nécessaire mais pas suffisant. De cette manière l'école doit permettre le contact et la communication (l'accent est donc mis sur l'interaction) en stimulant le respect réciproque et la valorisation positive des différences culturelles. En ce qui concerne les systèmes d'éducation, quatre modèles principales se distinguent.

#### **Le modèle de l'assimilation**

Le concept de l'assimilation (Abdallah-Preteceille, 2001) représente donc l'une des modalités du processus d'acculturation qui donne lieu à l'abandon ou à la dissolution de la culture d'origine et à l'adoption de nouveaux modèles culturels, généralement ceux de la culture d'adoption. Ce modèle ne prend donc pas en considération les différences culturelles dans l'enseignement, mais vise, par l'aménagement de mesures compensatoires, à favoriser l'assimilation de la « culture nationale », à commencer par l'apprentissage de la langue d'accueil.

#### **Le modèle de l'intégration**

L'intégration (Gilles, F., Guy, J., 2003) peut se définir comme « l'ensemble des liens sociaux qui font qu'un individu est inscrit dans telle société et en partage les codes ». L'objectif de ce modèle est d'intégrer les apports culturels de tous les groupes culturels dans une culture commune. Il valorise alors les différences et envisage l'existence pacifique de tous les groupes culturels en favorisant une participation égalitaire aux institutions (sociales, économiques, politiques, etc.) du pays d'accueil. Il n'est donc plus question d'assimiler les différents groupes à la culture dominante, mais de provoquer chez les élèves des sentiments positifs de l'unité nationale à partir d'un travail de clarification et d'analyse des valeurs, des pratiques et des représentations que chaque composante culturelle est amenée à soutenir.

### **Le modèle du multiculturalisme**

Ce modèle (Gilles, F., Guy, J., 2003) s'appuie principalement sur l'anthropologie culturelle américaine qui considère l'irréductibilité de chaque culture comme système de valeurs et de croyances portant une vision du monde cohérente. Cette conception considère que toute culture doit être préservée dans son unité et que ses contenus doivent être pris en compte à l'école. L'objectif de cet enseignement est de renforcer les attitudes de respect et de tolérance entre les groupes majoritaires et minoritaires, tout en favorisant la confiance en soi et la mobilité sociale auprès des groupes minoritaires.

### **Le modèle de l'interculturel**

Parmi les instances représentatives de l'Europe, le Conseil de l'Europe s'intéresse au terme « interculturel », notamment à partir des années 1970 : « L'emploi du mot « interculturel » (Gilles, F., Guy, J., 2003) implique nécessairement, si on attribue au préfixe « inter » sa pleine signification, interaction, échange, élimination des barrières, réciprocité et véritable solidarité. Si au terme « culture » on reconnaît toute sa valeur, cela implique reconnaissance des valeurs, des modes de vie et des représentations symboliques auxquels les êtres humains, tant les individus que les sociétés, se réfèrent dans les relations avec les autres et dans la conception du monde.

### **L'éducation interculturelle**

Elle n'est pas un moyen pour compenser les inégalités, mais vise l'apprentissage de l'égalité dans la réciprocité. Elle se constitue comme un apprentissage transversal des contenus de savoir, des pratiques et des représentations qui régissent les interactions. Elle permet à chaque élève de se sentir concerné et donc de le motiver, mais aussi de privilégier les ressemblances pour travailler en groupe, compensant ainsi les difficultés sans stigmatiser les différences. L'éducation interculturelle ne s'adresse pas uniquement à des élèves étrangers ou issus de minorités, mais à tous les élèves. Elle leur permet de s'ouvrir progressivement à d'autres cultures (à commencer par les cultures d'accueil ou d'origine), de différencier sans discriminer, de reconnaître la diversité culturelle sans jugement inégalitaire, de l'appréhender sur le mode de la réciprocité des perspectives, de lutter contre l'ethnocentrisme, de structurer leur personnalité en termes pluralistes.

Les approches interculturelles dans la forme scolaire se présentent à la fois comme un enjeu pour les « minorités », les migrants ou plus généralement l'ensemble des élèves, et comme un défi pour les autorités éducatives chargées de les promouvoir. Il est intéressant d'analyser comment les politiques éducatives interculturelles ont été mises en place selon les contextes socioculturels du présent, d'un pays de l'Europe Occidentale à tradition multiculturelle, et d'un pays de l'Europe orientale, sans tradition multiculturelle.

### **Etudes de cas : l'implémentation de l'éducation interculturelle en Suisse et en Roumanie**

#### **En Suisse**

Le champ de l'éducation interculturelle en Europe peut maintenant se targuer d'une histoire longue de plusieurs décennies. En effet, c'est dès le milieu des années 1970 qu'apparaît ce terme dans le champ de l'éducation, en écho aux importants mouvements migratoires d'alors. Plus que le nombre, c'est surtout le type de migration qui change, de plus en plus souvent familiale. Souvent désarmés devant l'intégration scolaire des élèves migrants, praticiens et politiciens de l'éducation se tournent vers les pédagogues, qui développent alors un nouveau champ de recherches et de pratiques, l'éducation interculturelle. Le terme d'éducation interculturelle sera dès lors associé à la scolarisation des élèves migrants, même si les chercheurs souhaitent une compréhension plus large qui ne limite pas l'éducation à l'école, ni l'interculturel à la migration.

La Suisse est un pays européen de l'éducation plurilingue et pluriculturelle. En 1848, la Constitution helvétique stipule un Etat « fédéral et plurilingue, intégrant donc le plurilinguisme dans sa pensée d'Etat. Composée de 26 cantons, la Suisse se trouve à la croisée de plusieurs grands pays européens qui ont influencé ses langues et ses cultures. En même temps, la Suisse est un pays d'immigration de longue date. Des estimations montrent que depuis 1945, 2 millions d'individus sont venus en Suisse comme immigrés ou sont des enfants d'immigrés. En l'an 2000, les étrangers sont 1.384.000 et représentent presque 20% de la population résidante, ce qui constitue la proportion la plus élevée en Europe après le Luxembourg.

Conformément à un rapport réalisé par la Société Suisse de Recherche en Education (SSRE), en 2007, le système éducatif suisse est caractérisé par une

structure très fortement décentralisée. Les compétences en matière d'éducation sont partagées entre la Confédération, les cantons et les communes mais c'est clairement au niveau cantonal que la plupart des décisions qui concernent l'enseignement primaire et secondaire se prennent. De même, ce sont les cantons qui assument l'essentiel des charges financières liées à l'école obligatoire. Cette organisation décentralisée permet une meilleure prise en compte des différences culturelles et linguistiques de chacune des régions. Ainsi, il n'y a pas de ministre de l'éducation nationale en Suisse. Dans chaque canton officie un directeur de l'instruction publique, responsable politique de l'éducation et de la formation. De même, chaque canton possède ses propres lois scolaires et jouit d'une large autonomie pour organiser son système éducatif. Cependant, l'âge de début de scolarité, la durée de l'année scolaire et la durée de la scolarité obligatoire sont réglementés de manière uniforme pour toute la Suisse.

En Suisse, un groupe de travail dédié à l'éducation interculturelle existe depuis le début des années 1980 au sein de la Société suisse de recherche en éducation. Le premier résultat que le rapport « La recherche empirique en éducation interculturelle en Suisse : comparaison entre la Suisse francophone et la Suisse germanophone », relève l'essor important que connaît la recherche en éducation interculturelle en Suisse, surtout depuis 1991. Cette augmentation de la production de recherches en éducation interculturelle se voit fragmentée entre la partie francophone et germanophone, respectivement italienne. Les recherches francophones représentent 46% de l'ensemble des recherches, et les recherches germanophones 31%. Cela est dû surtout aux influences de la tradition politique française, respectivement allemande en matière d'intégration des immigrants (la première consiste dans une politique profonde d'assimilation et intégration, tandis que la politique allemande préfère plutôt le modèle du multiculturalisme et ne dédie pas de politiques spécifiques pour l'intégration).

En ce qui concerne les politiques et les résultats de l'enseignement interculturel, il faut prendre en considération l'article paru le 15 février 2010 dans le journal romande, *Le Matin*, intitulé « Les écoles suisses intègrent bien les enfants étrangers ». L'article souligne le fait que les écoles romandes gèrent avec pragmatisme les problèmes avec les enfants d'origine étrangère, « et lorsque l'on cherche à savoir s'il existe des problèmes d'intégration dans les classes, la réponse est partout la même: nous n'en avons que très peu ». Cette affirmation n'émane pas seulement des autorités, mais aussi de la part de l'association vaudoise des parents d'élèves, et du syndicat des enseignants

romands. David Imhof, fondateur de la Ligue musulmane genevoise pour la paix confessionnelle, juge également satisfaisants les efforts d'intégration entrepris dans son canton. En cas de problème, le dialogue constitue la première étape pour trouver une solution. L'instruction publique fribourgeoise explique que si une jeune fille veut porter le voile à l'école, ses parents seront invités à un entretien et si l'élève maintient sa demande, elle est acceptée par les autorités. En ce qui concerne le cours de natation, le canton de Vaud adopte pour sa part une démarche pragmatique - aucun élève n'est obligé à pratiquer ce sport.

En effet, les efforts d'intégration dans les écoles sont louables et les projets ne manquent pas, même si chaque canton, commune et école reste libre d'agir à sa guise. La ville de Kreuzlingen a ainsi décidé d'organiser des leçons de religion et culture islamiques. A Bâle, des petits suisses dansent avec des enfants d'autres origines et à Berne, des mamans prennent des cours d'allemand avec leurs enfants. Le chef de l'Office scolaire du canton de Zurich remarque le fait que l'école publique est devenue le meilleur moyen d'intégration de la société suisse. Dans ce canton, un tiers des élèves n'est pas de langue maternelle allemande et un quart environ de nationalité étrangère. Les écoles qui comptent plus de 40% d'élèves allophones disposent de moyens supplémentaires. Depuis 2006, 85 écoles zurichoises en profitent. A Lucerne, 20 des 250 écoles du canton peuvent compter sur des enseignants de soutien, sur des conseillers et des personnes de référence.

### **En Roumanie**

Même si la Roumanie a représenté depuis toujours un espace de diversité ethnique et culturelle, la préoccupation pour l'éducation interculturelle est relativement récente. L'histoire montre le fait que depuis 1848 les acteurs politiques et intellectuels roumains ont essayé de construire une nation et identité roumaine, tout en ignorant les autres ethnies résidentes sur ce territoire. En Transylvanie, par exemple, les clivages entre les Roumains et les Magyares étaient présents par un nombre significatif d'écoles intégralement roumaines ou magyares, seulement 13 étaient mixtes (Nedelcu, A., 2003), ce qui représentait seulement 1% de l'ensemble des institutions scolaires qui auraient pu promouvoir le contact interethnique et interculturel. Ensuite, pendant la période communiste, la politique du régime totalitaire était celle d'uniformisation sociale, ethnique, culturelle, malgré le discours officiel des autorités soutenant l'égalité entre les Roumains et les « nationalités

cohabitantes » (Liebich, A., 1997). Ainsi, dans l'histoire de l'éducation interculturelle en Roumanie, le communisme représente une époque de stagnation et de recul.

Les minorités nationales (concept introduit après les changements de décembre 1989 pour remplacer celui de " nationalités cohabitantes ") peuvent être classifiées, en fonction de leur nombre, en plusieurs catégories distinctes. Les Hongrois et les Roms sont, de loin, les minorités les plus nombreuses. Elles sont suivies par un groupe de sept minorités ayant entre 20.000 et 100.000 membres, parmi lesquelles les Allemands, les Ukrainiens et les Russes, et par plusieurs autres avec moins de 10.000 membres (Liebich, A., 1997). Après 1989, les minorités ethniques de Roumanie ont assumé un rôle actif dans l'affirmation de leur identité culturelle, le but politique étant celui de la reconnaissance de leur statut et leur protection dans le cadre de la politique nationale. Dans le domaine de l'éducation, une étape importante a été la Loi de l'Enseignement du 1995, modifiée ensuite, qui stipule le droit des minorités d'apprendre dans leurs langues maternelles, sous certaines conditions. Malgré cette préoccupation pour la protection culturelle des minorités ethniques et l'assurance d'un cadre législatif spécifique, en Roumanie il manque l'idée de promouvoir l'interculturalité dans le système éducatif. C'est seulement vers la fin des années '90 que des initiatives civiles commencent à implémenter des projets à caractère multiculturel et interculturel dans le domaine de l'éducation.

L'Institut Interculturel de Timisoara représente un exemple concret, et son premier projet visait la formation des enseignants pour les enfants gitans (entre 1996-1998). Un autre projet de IT implémenté dans les écoles un nouveau projet interculturel, intitulé - L'éducation interculturelle dans les écoles multiethniques, financé par la Fondation Culturelle Européenne, s'est proposé d'introduire des méthodes d'éducation interculturelle dans ces écoles, au niveau du département Timis, et la région du Banat, caractérisée par une grande diversité culturelle dont la gestion quotidienne semblait être en total accord avec les principes de l'interculturel. Ce projet a été implémenté ultérieurement dans la région de Transylvanie et Moldavie, mais sans des aussi résultats significatifs qu'en Banat.

Depuis 1998, l'accélération significative de la réforme du système éducatif a impliqué plusieurs changements qui ont augmenté encore plus le besoin de formation du personnel enseignant (Chevalier, J., 1998). Un nouveau curriculum national a été adopté, les enseignants ayant la possibilité de choisir

parmi plusieurs manuels scolaires et de définir la méthodologie utilisée. De plus, un quart du curriculum reste complètement à la disposition de l'école, son utilisation devant être décidée en accord avec les parents des élèves, répondant ainsi aux besoins spécifiques des communautés respectives. Dans ce contexte, les formations se sont focalisées plus particulièrement sur la promotion d'une pédagogie centrée sur l'élève et l'utilisation de méthodes interactives, sur l'intégration d'une perspective interculturelle dans différentes disciplines et sur la mise en place d'activités d'éducation interculturelle dans le cadre du curriculum à la disposition de l'école ou bien dans un contexte extrascolaire.

Même si les initiatives de la société civile et les politiques éducatives interculturelles du centre étaient bien nombreuses, Kenneth Cushner indique la persistance de « la peur de l'interculturalité » (Cushner, K., 1998) et l'existence d'une identité et d'une tradition de type monoculturel. Aussi dans le contexte actuel, en ce qui concerne le domaine de l'éducation formelle, la valeur de la nation monoculturelle est-elle privilégiée, et il y a une perspective unilatérale sur l'histoire et sur la culture majoritaire. Les références aux minorités culturelles, ethniques, religieuses sont rares, parfois péjoratives. Ensuite, l'éducation interculturelle est limitée surtout au format de matière optionnelle, voire supplémentaire, et elle risque de rester superficielle, surtout parce qu'elle est implémentée seulement au niveau de cycle gymnasiale, ce qui est parfois tard dans la formation des personnalités des élèves.

En effet, un rapport conçu en 2010 par l'Agence du Développement Communautaire, intitulé *L'Éducation interculturelle - de la théorie à la pratique*, montre le fait que les politiques éducatives en matière d'interculturalité se trouvent surtout seulement au niveau des documents, et moins au niveau de l'implémentation avec des résultats positifs. Le manque d'ouverture de la société roumaine vers les valeurs de l'altérité et le manque d'un vrai dialogue interculturel qui est restreint à des activités plutôt extrascolaires de parades folkloriques des groupes ethniques devant la population majoritaire, tous ces aspects limitent la mise en application de l'éducation interculturelle. Cela fait que, par exemple, les Gitans ne s'intègrent pas dès leur enfance dans la société roumaine. L'abandon scolaire avant 14 ans est estimé entre 12 et 20% de la population en âge de scolarisation. Les causes sont multiples : d'ordre socio-économique, comme l'impossibilité des familles de couvrir les coûts collatéraux de la scolarisation ou l'utilisation des enfants pour le travail ; mais aussi d'ordre culturel, comme la méfiance générale des parents à l'égard de l'école, les préjugés et les discriminations, les traditions ou



bien des causes pratiques comme la migration saisonnière interne ou internationale; ou encore une connaissance insuffisante de la langue d'enseignement, en général le roumain ou le hongrois. Un autre exemple concret sont les Magyars qui ne se sentent pas attachés à la nation roumaine, et ils désirent l'autonomie territoriale. Les difficultés des relations entre les Roumains et les Hongrois sont en rapport avec la question de la Transylvanie et son intégration dans un Etat roumain étiqueté comme "national et unitaire", ce qui a engendré des tendances nationalistes des deux côtés. Les Roumains ont peur face à des revendications de séparation et surtout d'autonomie territoriale qui sont vécues comme des réitérations des tendances révisionnistes, irrédentistes, manifestées entre 1918 et 1945 par de larges cercles politiques de Hongrie, camouflés durant le régime communiste et réaffirmés dernièrement par des extrémistes. Les Hongrois ont peur des tendances assimilationnistes de la société majoritaire qui, dans certains endroits, risquent de mettre en doute la capacité de reproduction culturelle des communautés hongroises respectives.

### **Conclusions**

Il est évident que la Suisse, pays de l'Europe Occidentale avec une tradition remarquable dans la gestion du multiculturalisme (dans ce cas, le système éducatif), représente un modèle efficace d'intégration et d'interculturalité, bien que, parfois, elle puisse se confronter à des problèmes divers. L'interculturalité suisse fait donc référence à la relation, au contact, au mixage, à la négociation, à l'interpénétration positive des cultures, sans que l'une assimile l'autre et sans que l'une soit la supérieure de l'autre.

En Roumanie beaucoup reste encore à faire dans ce domaine mais il faut nuancer les conclusions et comprendre que les expériences déjà accumulées tendent à confirmer l'hypothèse que les concepts de l'interculturel peuvent être adaptés aussi à un contexte comme celui des pays de l'Europe de l'Est. Il est important de constater que dans une décennie la Roumanie est passée d'un régime totalitaire caractérisé par une idéologie nationaliste, une vision ethnocentrique du monde et des politiques visant l'assimilation des minorités, à un régime démocratique qui respecte les droits des minorités nationales et essaient d'intégrer les étrangers. Ce changement radical ne peut pas se faire sans difficulté ou très rapidement. Le contexte de l'implémentation des politiques éducatives interculturelle n'a pas été donc favorable, pourtant il

y a des régions où elles s'appliquent avec succès et cela signifie que l'avenir de l'interculturalité s'avère être optimiste si les acteurs politiques et ceux de la société civile déposent encore des efforts dans ce sens, pour une meilleure gestion des relations interethniques et finalement interhumains, au sein de la société roumaine.

## Bibliographie

- Abdallah - Pretceille, M., 2001, *Intercultural Communication: Elements for a Curricular Approach*, in Kelly, M.; I Elliott; L. Fant (eds.). Third Level, Third Space, New York, Peter Lang.
- Chevalier, J., 1998, *Approches de l'interculturel 1*, Institut Interculturel, Timisoara.
- Cushner, K. (ed.), 1998, *International Perspectives on Intercultural Education*, Lawrence Erlbaum Associates, Mahwah, New Jersey.
- Ferreol, G., Jucquois, G., 2003, *Dictionnaire de l'altérité et des relations interculturelles*, Armand Collin.
- Liebich, A., 1997, *Les minorités nationales en Europe centrale et orientale*, Georg Editeur.
- Nedelcu, A., 2008, *Fundamentele educației interculturale*, Editura Polirom, Iași.
- \*\*\*[http://www.swissworld.org/fr/education/vue\\_densemble/le\\_systeme\\_educatif\\_suisse/](http://www.swissworld.org/fr/education/vue_densemble/le_systeme_educatif_suisse/)
- \*\*\* Educatie interculturala - de la teorie la practica. Raport de cercetare al Agenției de Dezvoltare Comunitară „Împreună”, 2010, <http://www.agentiaimpreuna.ro/uploads/educatia%20interculturala.pdf>.
- \*\*\* Rapport réalisé par la Société Suisse de Recherche en Education (SSRE), en 2007, <http://www.sc.ehu.es/sfwseec/reec/reec14/reec1406.pdf>.
- \*\*\* [http://www.coe.int/t/dc/av/default\\_fr.asp](http://www.coe.int/t/dc/av/default_fr.asp).
- \*\*\* <http://www.lematin.ch/actu/suisse/ecoles-suisse-integrent-bien-enfants-etrangers-237493>
- \*\*\* [www.intercultural.ro](http://www.intercultural.ro).